



St-Cergue, le 21 janvier 2013

PREAVIS MUNICIPAL No 03/2013

Concernant une demande de crédit de CHF 67'000.-- destinée à l'assainissement de deux gouffres pollués par des déchets, subventionnée à hauteur de 80%, soit un solde à la charge de la Commune de CHF 16'147.55

Délégués municipaux : Mme Véronique Andersson
M. Thierry Magnenat

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but d'octroyer à la Municipalité un crédit pour assurer l'assainissement de deux gouffres pollués situés sur notre commune.

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'assainissement des sites pollués, le Service des Eaux, Sols et Assainissement du canton (SESA) a effectué un inventaire cantonal, en collaboration avec l'Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie (ISSKA).

En juillet 2012, le SESA a rencontré la Municipalité afin de lui présenter la planification des assainissements et les 2 gouffres potentiellement pollués situés sur notre commune.

La Municipalité a alors mandaté l'ISSKA pour une phase d'investigation des cavités polluées, afin de deviser les travaux de nettoyage. Un rapport d'évaluation a été remis en octobre 2012.

Il ressort de ce rapport, qu'une doline de 3 m de profond et 7 m de diamètre, située en zone pâturage, nécessite des travaux de petite importance, alors que le gouffre de Couvaloup, d'une profondeur connue de 23 m, situé en zone forêt, pourrait contenir 30 à 120 m3 de déchets.

Les gouffres sont des éléments importants de notre patrimoine et méritent d'être protégés à plus d'un titre. Ils constituent des accès vers les eaux souterraines. La présence de déchets représente un risque pour la qualité des eaux qui alimentent les nappes et les rivières. Par conséquent, la Municipalité estime de la plus haute importance de les assainir.

En effectuant les travaux en 2013, nous bénéficierons d'une subvention cantonale de 80% sur le montant des travaux.

Coût des travaux

Le coût global des travaux est devisé à CHF 67'000.-, selon la répartition financière suivante :

Investigation financière (payé en 2012)	CHF	1'816.55
Travaux d'assainissement	CHF	61'749.00
Location des bennes, transport et traitement des déchets	CHF	3'000.00 *
Divers et imprévus	CHF	<u>434.45</u>
Total	CHF	67'000.00

- Ce montant est susceptible de varier en fonction des matériaux à éliminer réellement

Financement

Coût des travaux	CHF	67'000.00
Subvention cantonale pour l'investigation	CHF	- 1'453.25
Subvention cantonale pour les travaux	CHF	<u>- 49'399.20</u>
Solde à la charge de la Commune	CHF	16'147.55

Financé par la trésorerie courante

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité No 03/2013
Où les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre des travaux d'assainissement de deux gouffres pollués par des déchets
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 67'000.--
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
CHF 50'852.45 par la subvention cantonale
CHF 16'147.55 par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en une fois

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 janvier 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
T. Magnenat



La Secrétaire
F. Vol